

**RÈGLEMENT D'APPLICATION DU CONTRÔLE
DES ÉTUDES DE LA SECTION
EPFL MIDDLE-EAST
(année académique 2011/2012)
du 6 juin 2011**

La direction de l'École polytechnique fédérale de Lausanne

vu l'ordonnance sur la formation menant au bachelor et au master de l'EPFL, du 14 juin 2004,

vu l'ordonnance sur le contrôle des études menant au bachelor et au master à l'EPFL, du 14 juin 2004,

vu le plan d'études de la section EPFL Middle-East

arrête :

Article premier - Champ d'application

Le présent règlement est applicable aux examens de la section EPFL Middle-East dans le cadre du master en Gestion de l'énergie et construction durable (MES).

L'étudiant est soumis au règlement du contrôle des études de l'EPFL.

Art 2 – Sessions d'examen

1 Les branches d'examen sont examinées par écrit ou par oral pendant les sessions d'hiver ou d'été. Elles sont mentionnées dans le plan d'études avec la mention H ou E.

2 Les branches de semestre sont examinées pendant le semestre d'automne ou le semestre de printemps. Elles sont mentionnées dans le plan d'études avec la mention sem A ou sem P.

3 Une branche annuelle, c'est à dire dont l'intitulé tient sur une seule ligne dans le plan d'étude, est examinée globalement pendant la session d'été (E).

Chapitre 1 : Master

Art. 3 – Conditions d'inscription

Pour s'inscrire au master, l'étudiant doit avoir obtenu un bachelor EPFL ou un titre équivalent.

Art. 4 – Étapes de formation

1 Le master MES est composé de deux étapes successives de formation.

- 60 crédits à l'EPFL Lausanne (Suisse) sous forme de cours et de projets

- 60 crédits à EPFL Middle-East (Ras Al Khaimah) sous forme de cours et de projets comprenant le projet de master.

Art. 5 – Organisation

1 Les enseignements du master MES sont organisés selon plusieurs orientations. Dès son acceptation par la

commission, l'étudiant est pris en charge par un tuteur qui le suivra durant l'ensemble de son cursus. Le tuteur conseillera, supervisera et validera les cours à suivre en fonction du profil de l'étudiant. La filière choisie et les cours qui lui sont associés devront mener à la réalisation du projet choisi par l'étudiant, en accord avec son tuteur. Les cours sont sélectionnés principalement dans les domaines suivants :

- Génie électrique et électronique
- Génie mécanique
- Sciences et ingénierie de l'environnement
- Microtechnique

D'autres cours sont envisageables avec l'accord du tuteur.

Durant la première année à l'EPFL, les enseignements sont répartis de la façon suivante :

- Groupe 1 « Branches théoriques » (38 crédits)
- Groupe 2 « Branches pratiques » (22 crédits)

2 Au début du master, l'étudiant s'inscrit à l'un des 4 domaines et suit les cours choisis en accord avec son tuteur, en fonction du projet dans lequel il est engagé selon son profil.

3 Durant la deuxième année à EPFL-Middle East, les cours sont structurés de la manière suivante :

- Groupe 3 « MTE » (30 crédits)
- Stage (PDM) (30 crédits)

Art. 6 - Examen du cycle master MES

1 Le groupe 1 « Branches théoriques » est réussi lorsque les **38 crédits** du plan d'études sont obtenus de façon indépendante.

2 Le groupe 2 « Branches pratiques » est réussi lorsque les **22 crédits** du plan d'études sont obtenus de façon indépendante.

3 Le groupe 3 « Mineur MTE » est réussi lorsque les **30 crédits** du plan d'études sont obtenus.

Chapitre 2 : Dispositions finales

Art. 7 - Entrée en vigueur

Le présent règlement est applicable aux examens correspondant au plan d'études 2011/2012.

Au nom de la direction de l'EPFL

Le président, P. Aebischer

Le vice-président pour les affaires académiques, P. Gillet

Lausanne, le 6 juin 2011